



## Indemnités dues, cause du retard de signature acte authentique

-----  
Par CCV40

Bonjour,

en mars 2023, je suis contacté par le service d'urbanisme de ma commune car ils souhaitent acquérir une petite surface à un angle de ma propriété pour y réaliser un aménagement urbain: (peu de temps après c'est fait)

Je signe alors une convention toute simple; dans laquelle il est noté:

"Cette session interviendra selon les modalités....

"le montant ...

" ... reposera, grillage, haie , etc...

" la prise de possession sera réalisé à la signature de la présente convention.

"l'acte de vente authentique et définitif devra intervenir au plus tard le .././2023, passé ce délai, une indemnité de retard de ?? par jour sera due par la commune à Mr ...

"les droits de ventes, etc... à la charge de la commune.

Le terrain est vendu pour moins de 10k et les pénalités se montent aujourd'hui à plus de 20k.

Début 2024, j'ai signé une promesse pour vendre le reste de ma propriété à un particulier qui souhaite démolir/rebâtir, les permis ont été délivrés et attendent la purge de 3 mois.

La commune fait pression sur moi afin de ne pas payer les indemnités... même je perdrais au tribunal... et me rappelle que qu'il pourrait casser ma vente.

Qu'en pensez-vous

Merci